



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

1^{er} avril 2016

DKN-5126

9 :49 à 11 :57

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des PV antérieurs
4. Présidence
5. Vice-président aux finances
 - A. CDP
6. Vice-présidente aux affaires académiques
 - A. évaluation des cliniques
7. Vice-président Interne
8. Vice-présidente aux affaires externes
9. Représentant de première année
 - A. Chanson du bacc
10. Varia
11. Fermeture



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Étaient présents

Membre de l'AED

Christophe Tassé
Philippe St-Hilaire
Marie-Philippe Lavoie
Gabriel Caire
William Bérubé
Francis Paradis
Andréane Baribeau
Véronique Bolduc
Alexandre Thibault

Président
Vice-président aux finances
Vice-présidente aux affaires externes
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-président aux affaires internes
Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-présidente aux affaires académiques
Vice-présidente aux communications
Représentant de première année

Était absente

Membre de l'AED

Sarah-Michelle Pigeon Vice-présidente aux affaires sportives

Déroulement

1. Ouverture

Andréane propose l'ouverture à 9:49.
Alexandre appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Christophe propose l'adoption de l'ordre du jour.
William appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des PV antérieurs

Caduc.

4. Présidence

5. Vice-président aux finances

A. CDP

Philippe propose le huis clos



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Philippe propose la levée du huis clos

Andréane appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Vice-présidente aux affaires académiques

A. Évaluation des cliniques

Andréane mentionne que toutes les cliniques vont être évaluées parce que dans certains cas, il n'y a rien qui se passe. En réaction à certains commentaires d'étudiants, elle a demandé que DRT-2224 (clinique juridique pour entreprises en démarrage) soit évaluée. Le vice-doyen lui a alors répondu que toutes les cliniques allaient être soumises à l'évaluation finalement.

7. Vice-président Interne

8. Vice-présidente aux affaires externes

9. Représentant de première année

A. Chanson du bacc

Alexandre fait la lecture du texte qui suit

« Cours avant que j'te fourre avec ma grosse graine d'ours ». J'ai de la misère à savoir où commencer.

- *Mettons que je vous dis qu'au Canada, ce sont encore les femmes d'âge universitaire qui sont les plus susceptibles de subir une agression sexuelle.*
- *C'est une minorité des viols qui sont rapportés à la police, 9% selon le dernier rapport de Statistiques Canada (2013)*
- *80% des fois, les agressions sexuelles sont commises par une connaissance de la victime*

Les chiffres sont là mais ça va souvent en prendre plus pour conscientiser le monde. Parce que c'est dur de rattacher un visage à ces chiffres.

J'ai entendu plusieurs me dire qu'il y avait une tradition qui justifie cette chanson. Une chanson vieille de vingt ans et des mœurs vieilles de vingt ans aussi.

Alors qu'on se rend compte de la réalité des viols sur les campus universitaires, y'a plein de choses qui changent : la notion de consentement en fait partie.

Je viens surtout pas dire que les étudiants en droit supportent explicitement le viol. Mais dites-moi pas qu'on fait tout en notre pouvoir pour le dénoncer. On le banalise, à la limite on est des témoins passifs de ce qui se passe autour de nous, on met nos œillères et nos têtes dans le sable.

L'asso, on l'a toujours dit, représente environ un millier d'étudiants. Parmi ceux-ci, c'est statistiquement certain qu'il y en a qui ont été agressées sexuellement. J'ai du mal à croire qu'on supporte ces gens là en scandant notre chanson à droite et à gauche.



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

Surtout après ce qui s'est passé l'an dernier avec les médias et le comité disciplinaire, j'aurais cru qu'on aurait allumé. Comme quoi ce discours n'est plus acceptable de nos jours. Au nom d'une piètre tradition, on continue quand même. À contrecourant.

Je crois que c'est le rôle de notre association étudiante, en Assemblée générale, de se prononcer sur la condamnation de cette chanson ainsi que d'assumer un rôle proactif dans la prévention du viol, notamment lors des soirées et initiations organisées et supportées par l'association.

Ainsi, je propose que soit ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de printemps, par voie de vote du CE, le point « Toune du bac » afin que nos membres puissent se pencher sur le bien-fondé des prétentions ci-exprimées.

Francis pense que c'est un débat inutile. C'est une chanson chantée dans toutes les universités du Québec. C'est arrivé parce que ça a été dénoncé. Souvent, ce n'est même pas le conseil exécutif qui la chante. C'est comme dire qu'on bannirait le BeerPong. Il trouve que c'est terrible de dire que parce qu'on chante une chanson qu'on encourage le viol.

Marie-Philippe dit qu'elle trouve que le point est qu'on ne peut pas contrôler les gens. On essaie déjà de ne pas la chanter, mais on n'a pas vraiment de pouvoir là-dessus. Elle a de la misère avec l'idée de condamner une chanson qui oui, est grivoise, mais qui, au final, ne fait pas la promotion réelle de la culture du viol. Elle dit que si on veut promouvoir le consentement, on devrait travailler avec le comité Questions de genre pour faire des activités de sensibilisation.

William est conscient de la situation et des considérations d'Alexandre, mais est contre l'idée d'amener ça en AG. Il rappelle que la doyenne a dit à l'AED de cette année que la faculté ne veut plus parler de ce problème. L'amener en AG referait de la publicité à la chose. Il croit qu'il peut y avoir des discussions, il comprend le principe de souveraineté de l'AG, mais que ça n'a pas besoin de passer par ce moyen. Le prochain AED pourrait faire des actions concrètes, mais ne devrait pas passer en AG pour éviter de publiciser de la chose.

Gabriel mentionne que malgré que les statistiques soient vraies, la réalité est que le fait d'une chanson n'a aucun impact sur le viol en environnement universitaire. On arrêterait tout le monde de changer demain matin et il y aurait autant de viols sur les campus. C'est un humour, discutable certes, mais ça reste de l'humour. Ça serait comme demander aux humoristes de ne plus sacrer ou de ne plus faire de blagues à caractère sexuel. Le consentement est quand même simple à la base. Effectivement, on pourrait faire des activités par rapport à ça, partager des vidéos, par exemple. C'est clair, c'est frappant. Arrêter de chanter la chanson n'aurait aucun impact sur la problématique. Il l'a chanté à maintes reprises, et ça ne change pas sa perception de la notion de viol sur le campus. Ça ne serait qu'enflammer un débat éteint.

Véronique est partagée entre les deux opinions. Elle n'est pas d'accord que ça ne change rien. Il y a des cultures où le viol est accepté ou pas loin. Il ne faudrait pas en faire la promotion à l'arrivée au bac. Elle rappelle qu'on ne sait pas quel est le passé des étudiants qui entrent au baccalauréat. Regardez au-delà des mots, c'est une culture générale, une approche générale.



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

C'est plus qu'une chanson. La semaine d'initiation c'est quoi? C'est toujours autour des activités sexuelles. Elle ne pense pas qu'il faut l'emmener en AG. Elle est partagée dans le sens que non ça ne changera pas les statistiques, mais c'est la promotion de cette chanson qui est problématique.

Andréane rappelle que cette année la chanson n'a pas eu de promotion. La solution est simple : On dit au GRAAL que la chanson n'existe pas, les nouveaux ne l'apprennent pas et l'exécutif ne la chante pas. Elle va mourir tranquillement. Il faut avoir une ligne directrice pour tenter de l'éteindre. La chanson toute seule ne fera pas changer les statistiques, mais c'est de manière générale, c'est un état d'esprit. Ultimement, ça crée une attitude. Quelqu'un qui a une petite tendance, à force de toujours entendre rire de ça, ça ne va pas l'empêcher de faire.

William comprend qu'on veut faire quelque chose par rapport à la chanson, mais ce n'est pas quelque chose qui vient de la faculté de droit de l'Université Laval. Cette chanson est très vieille et est répandue géographiquement. Il ne croit pas que ce type de chanson encourage le viol. Il a eu des discussions avec la CADEUL cette année et il y a effectivement des problèmes de viol sur le campus. Au niveau universitaire, il y a quelque chose à faire, on peut arrêter de chanter notre chanson, mais ce n'est pas utile et efficace de passer ça en AG.

Christophe est ambivalent. Il propose pour que l'exécutif se positionne pour condamner la chanson, mais de ne pas amener ça en AG.

Marie-Philippe mentionne que ce qui est désolant, on a un beau sujet, on a des statistiques alarmantes, mais on ne fait rien. Condamner la chanson n'a pas d'impact. On peut faire des actions beaucoup plus concrètes. Arrêter quelqu'un de chanter la chanson ce n'est pas possible. On peut dire qu'on ne la chantera plus en tant qu'Association, mais on devrait prendre une action concrète.

Gabriel ajoute que ça n'a aucun impact autre que politique. L'exécutif a beau dire qu'on ne chantera plus la chanson. Alexandre est contre la chanson et il a le droit de l'être, sauf qu'on ne peut jamais empêcher les autres de la chanter. C'est un choix individuel à faire. Il mentionne que c'est s'immiscer dans les décisions des autres. On dit de ne pas faire de promotion à ces autres chansons. Emmener la décision en AG, c'est en faire la promotion. Cette année, on l'a beaucoup moins entendue, on n'en a pas entendu parler. Ça va mourir tranquillement. Les gens vont réagir plus fort si on leur interdit de chanter la chanson.

Véronique commence en mentionnant que c'est clair qu'on ne l'emmène pas en AG. Elle n'est pas d'accord de dire que c'est la liberté d'expression. Elle pense que c'est bon de sensibiliser les comités. On peut dire que l'AED favorise le consentement. Il ne faut pas oublier que malgré le fait que ce n'est pas nécessairement un gros impact, c'est comme le "bienvenue à la Faculté de droit" ce n'est pas tout le monde qui savent qui ils sont et ils peuvent se sentir mal à l'aise. Elle pense que c'est une orientation qu'on devrait donner pour le prochain exécutif. Les statistiques démontrent que le nombre de viol à l'Université est important.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Andréane rappelle que ce serait réellement stupide de ne pas la condamner en disant que ça ne sert à rien. C'est un premier pas, c'est un premier petit geste, symbolique certes, mais qui peut entraîner d'autres qui vont avoir un réel impact. Elle n'est pas d'accord avec Gabriel lorsqu'il dit qu'on ne peut pas avoir d'impact sur les agissements des étudiants. L'exécutif entrant peut très facilement rencontrer le GRAAL pour les sensibiliser et leur dire de ne pas l'enseigner aux nouveaux étudiants et ça marchera, de la même façon qu'on a écouté la doyenne lorsqu'elle nous a tenu le même discours.

William rappelle que le mandat de l'exécutif actuel se termine jeudi soir prochain, alors il n'y a pas grand-chose qu'il peut faire. Toutefois, il suggère de proposer au prochain exécutif de mettre en place des lignes de communications auprès des membres pour dénoncer toute situation similaire, parce qu'avec les statistiques, il est clair qu'il peut arriver des situations problématiques et l'AED doit s'élever en ressource. On le propose au prochain exécutif, mais nous, en ce moment, on ne peut rien faire.

Christophe rappelle que notre mandat se termine. Pour l'instant, il propose que le conseil exécutif condamne la chanson, s'engage à prendre des actions concrètes pour en arrêter la promotion et sensibiliser ses comités et ses membres à la question du consentement sexuel.

Appuyé par Andréane.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

B. Cabane

Caduc

10. Varia

Marie-Philippe voulait mentionner sur les élections du prochain exécutif. Elle voudrait savoir si les candidats qui ne sont pas en train de faire leurs discours, ne devraient pas sortir de la salle. Parfois, ils peuvent s'inspirer du discours d'un autre candidat. Elle mentionne qu'à la CADEUL, les gens sortent, et ça permet aux gens de vraiment démontrer comment ils voient leur mandat. Ça permettrait de poser la même question d'exécutant aux deux étudiants.

William dit que lui et Philippe ont reçu un message du GRAAL indiquant qu'ils avaient un surplus de 4000\$ et que le comité se demande qu'est-ce qu'il peut et doit faire avec ce montant. Philippe, hier, a mentionné au VP finances du GRAAL qu'il ne pouvait pas dépenser cet argent et il va prendre une mesure concrète dès cet après-midi. Art. 162 RG: l'exercice financier de l'AED prend fin au 31 mars. Dès aujourd'hui, il va retirer l'argent du compte de ce comité. Il va aussi être capable de se faire rembourser 500\$ de frais administratifs.

Philippe souligne que le montant chargé par l'hôtel d'Ottawa, c'est d'environ 700,00\$ plutôt que 500,00\$. Il mentionne qu'il semble manquer des détails dans l'histoire.

11. Fermeture

William propose la fermeture à 11:47.



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

Christophe appuie.
Proposition adoptée à l'unanimité.